



PREFECTURE DES ALPES-DE HAUTE PROVEN CE

Réseau Natura 2000

Site FR9301535

« Montagne de Val-Haute, Clues de Barles, Clues de Verdaches »

Document d'objectifs

PARTIE A



DOCUMENT DE COMPILATION
ET D'ANALYSE DU MILIEU NATUREL

SOMMAIRE

<u>I- DESCRIPTION ET ANALYSE DU MILIEU NATUREL</u>	5
1-1- TOPOGRAPHIE	5
1-2- HYDROGRAPHIE	6
1-3- GÉOLOGIE	6
1-4- PÉDOLOGIE	7
1-5- CLIMAT	7
1-6- ETAGES BIOCLIMATIQUES ET SÉRIES DE VÉGÉTATION	8
<u>II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES</u>	10
2-1- LES HABITATS NATURELS	10
2-1-1- LES FORÊTS	10
2-1-2- LES LANDES ET FRUTICÉES	11
2-1-3- LES PELOUSES ET PRAIRIES	12
2-1-4- FALAISES ET ÉBOULIS	12
2-1-5- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SURFACES DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRE PAR FORMATION	13
2-2- MÉTHODE DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS	13
2-3-1- ESPÈCES DONT LA PRÉSENCE SUR LE SITE EST CONFIRMÉE PAR LES ÉTUDES	14
2-5-8- AUTRES ESPÈCES REMARQUABLES PRÉSENTES SUR LE SITE	18
2-5-8-1- Espèces végétales	18
2-5-8-2- Espèces animales	21
<u>III- INVENTAIRES ET DESCRIPTION DES ACTIVITES SOCIO-ÉCONOMIQUES</u>	23
3-1- BREF HISTORIQUE	23
3-2- IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS INTERVENANTS SUR LE SITE	23
3-2-1- EXPLOITATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE	23
3-2-1-1- Agriculture et pastoralisme	23
3-2-1-2- L'exploitation forestière	24
3-2-1-3- Cartes des activités forestières et des activités agricoles et pastorales	24
3-2-2- TOURISME ET LOISIRS	24
3-2-2-1- Randonnée pédestre	24
3-2-2-2- Sports d'hiver	24
3-2-2-3- Autres sports	25
3-2-2-4- Chasse	25
3-2-2-5- Tourisme et études géologiques	25
3-2-2-6- Retombées économiques locales	25
3-2-2-7- Carte des activités touristiques et de loisirs	26
3-2-3- ACTIVITÉS LIÉES À LA SENSIBILITÉ AUX RISQUES NATURELS	26
3-3- LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	26
3-3-1- HÉBERGEMENT TOURISTIQUE À BARLES	26
3-3-2- MAISON DE LA NATURE À AUZET	26
3-3-3- EXTENSION DE LA STATION DE SKI DE CHABANON	26

IV- ANALYSES FONCIERE ET ADMINISTRATIVE	27
4-1- LIMITES ET SUPERFICIES DU SITE	27
4-2- SITUATION FONCIERE	27
4-3- SITUATION ADMINISTRATIVE	27
V- ANALYSE ECOLOGIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES	29
5-1- ELÉMENTS INFLUANÇANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE	29
5-1-1- LA DYNAMIQUE NATURELLE	29
5-1-2- LES RISQUES NATURELS	30
5-1-2-1- Incendies	30
5-1-2-2- Erosion	31
5-2- INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LES HABITATS NATURELS ET LES ESPÈCES PROTÉGÉES PAR LA DIRECTIVE HABITATS	31
5-2-1- AGRICULTURE ET PASTORALISME	31
5-2-2- SYLVICULTURE	32
5-2-3- TOURISME ET LOISIRS	33
5-2-4- INFRASTRUCTURES	33
VI- HIERARCHISATION DES ENJEUX A L'ECHELLE DU SITE	34
6- 1- LES MILIEUX OUVERTS	35
6- 2- LES LANDES ET FRUTICÉES	35
6- 3- LES FORÊTS	37
6- 4- LES MILIEUX ROCHEUX	37
6- 5- LES MILIEUX HUMIDES	37
6- 6- LES MILIEUX AQUATIQUES	37
ANNEXES	39

*Nota Bene : L'échelle indiquée sur les cartes présentées dans ce document n'est valable que
pour une carte imprimée au format A 3 (21,0x29,7)*

-I- DESCRIPTION ET ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1-1-TOPOGRAPHIE

La topographie est très tourmentée, le relief accusé, les dénivelés de 1000 m entre le fond des vallées et les plus hauts sommets sont fréquents.

La seule ligne de force cohérente est constituée par le cours nord-sud du Bès prolongé au nord par ses affluents de Val Haute et de la Grave, et soulignée à l'est par la ligne de crête du massif du Blayeul. Les grands ensembles sont eux-mêmes divisés en unités plus petites par des barres rocheuses perpendiculaires aux vallées, ou clues (cf. photo n°5). Les unités topographiques élémentaires sont le plus souvent de petite taille, la caractéristique principale de la topographie est donc son fort cloisonnement.

⇒ **Altitude :**

Maximum : 2 189 m au sommet du Blayeul (cf. photo n°1)

Minimum : 735 m à l'embranchement de la route de Tanaron dans la vallée du Bès.

Les sommets de plus de 1900 m sont les suivants :

• **A l'Est :**

Crête du Blayeul 2 189 m

• **Au Nord ouest :**

Sommet de Nibles 1909 m

Sommet de la Laupie 2025 m

Sommet de Clôt Ginoux 2112 m

L'oratoire 2072 m

Tête grosse 2032 m

Chabanon 1988 m

Les fonds des vallées se situent à des altitudes fortes, de 1025 m à Verdaches jusqu'à 735 m en limite sud du site pour le Bès. Le Sasse quant à lui quitte le site à 1060 m à la Basse Combe.

Pentes

Ces forts dénivelés induisent la présence de fortes pentes sur lesquelles l'érosion est très active du fait de l'importance spatiale des terrains marneux.

Les seules localités au relief moins accusé se situent d'une part sur le plateau des pâturages d'Auzet à forte altitude (1700 à 1900 m) et d'autre part sur les terroirs agricoles de la commune de Barles de part et d'autre du lit du Bès (cf. photo n°2).

⇒ **Expositions**

L'orientation nord sud des structures principales du relief induit l'existence de grands versants d'exposition générale est et ouest (cf. photo n°3).

Cependant, le fort cloisonnement du relief et des ravins secondaires provoque l'apparition d'expositions secondaires nord et sud dont le contraste est encore accentué par un effet de confinement dû aux fortes pentes et à l'étroitesse des vallées (cf. photo n°4).

Toutes les expositions sont donc représentées avec toutefois un certain déficit des expositions sud.

1-2- HYDROGRAPHIE

Le site PR 39, dit de "Montagne de Val Haute, Clues de Barles, Clues de Verdaches", est localisé dans les Préalpes de Digne. Il couvre en partie l'est du massif des Monges et le nord ouest du Blayeul. Il est drainé :

- **principalement**, par le Bès (affluent de la rive droite de la Bléone) qui traverse le site d'abord d'est en ouest de Verdaches à Barles, puis du nord au sud de Barles à Maléfiance,
- **et secondairement**, par les bassins versants :
 - de la Bléone, avec ses affluents de Combe Fère et du Riou,
 - de la Blanche, avec ses affluents du Col du Fanget et de Chabanon,
 - du Sasse, affluent de la Durance.

1-3- GEOLOGIE

Sur le site, l'histoire géologique est observable sur une durée de plus de 200 millions d'années depuis l'époque du Trias (ère secondaire). Elle est marquée par de longues phases de sédimentation marine puis par des exondations au cours desquelles l'érosion a joué à plein. La structure du paysage est marquée par la mise en place tardive de la nappe de charriage de Digne. Celle-ci s'est déplacée d'est en ouest sur environ 30 kilomètres lors de la formation des Alpes, qui a par ailleurs provoqué les plissements que nous pouvons voir dans le paysage.

⇒ **Il y a 250 millions d'années - au Trias**

La sédimentation s'effectue en mer peu profonde, aussi les dépôts sont constitués de sable et de vase. Ces dépôts se transformeront au cours des âges géologiques en grès, gypse et argile (cf. photo n°6).

Ce niveau de roches possède une faible cohésion, c'est lui qui a servi de plan de glissement à la nappe de charriage de Digne lors de sa mise en place.

⇒ **Entre - 205 et - 130 millions d'années - Le Jurassique**

La sédimentation s'effectue dans une mer plus profonde avec des dépôts d'origine animale en alternance avec des dépôts alluviaux très fins. Après solidification, ces sédiments donneront des bancs calcaires en alternance avec des bancs marneux.

Au début de la période (Lias) ce sont des calcaires noirs plus ou moins marneux qui se déposent. Ces calcaires ont pour caractéristique de contenir des inclusions siliceuses.

Ensuite vient une épaisseur considérable de marnes noires (fin du Dogger début du Malm) (cf. photo n°7).

Enfin, en eau très profonde se déposent des sédiments qui donneront un calcaire très dur formant les barres rocheuses très caractéristiques du paysage (Clues de Barles) (cf. photo n°5).

⇒ **Entre - 130 et - 65 millions d'années - Le Crétacé**

Les sédiments continuent de se déposer en couches successivement calcaires et marneuses. Puis la mer se retire sous la poussée de la plaque africaine qui provoque le début du bombement du dôme des Monges. Sitôt émergés, ces reliefs sont la proie de l'érosion.

⇒ **Entre - 6,5 et 1,67 millions d'années - L'ère tertiaire**

Au début de l'ère tertiaire la mer revient pour une courte période, elle laissera des calcaires, des marnes et des grès. Puis le relief s'accuse de plus en plus et apparaissent des lacs et des lagunes au fond desquels se déposent des molasses rouges et des calcaires lacustres issus de l'érosion des roches en place. Une dernière avancée de la mer se produit alors, provoquant l'apparition de molasses grises qui se déposent non loin du rivage (sud du site). Nous assistons ensuite à l'apparition des Alpes par un fort mouvement de soulèvement des terrains. C'est alors que la majorité des plissements observables dans les paysages se sont formés. Ce sont aussi ces mouvements qui mettent en place la nappe de charriage de Digne qui s'est déplacée de trente kilomètres d'est en ouest en glissant sur les gypses du Trias. Sur le site plusieurs contacts s'observent entre les terrains rapportés (allochtones) et les terrains en place (autochtones).

⇒ **De - 1,67 millions d'années à nos jours - Ere quaternaire**

Cette période est marquée par une érosion active qui se poursuit sur les Alpes qui continuent de se soulever. Cette érosion est favorisée par une alternance de séquences climatiques chaudes et froides qui mettent le sol à nu et le livrent à l'action du gel.

I-4- PEDOLOGIE

Les caractéristiques générales de la topographie, de la géologie et du climat déterminent celles des sols.

En montagne méditerranéenne la faible quantité des précipitations ne permet pas le transport vertical des argiles dans les sols. D'autre part, les sécheresses estivales et hivernales ralentissent la décomposition des matières organiques et rendent plus lent leur mélange avec les éléments minéraux. Les fortes pentes conduisent à des phénomènes d'érosion et de transport lent des matériaux le long de leur profil (colluvionnement).

Dans ces conditions, les sols peuvent difficilement bénéficier d'une longue évolution capable de leur assurer une grande profondeur et une bonne fertilité. Les seuls endroits favorables à ce type d'évolution sont les bassins marneux (ex. Terroirs de Barles) lorsqu'ils n'ont pas été entaillés par les phénomènes d'érosion.

La composition minérale des roches est également très importante pour les qualités et l'évolution des sols. En particulier le caractère acide (présence de silice) ou basique (présence de calcaire ou magnésium) des roches est prépondérant quant aux potentialités et aux évolutions possibles du sol.

La vitesse d'évolution des sols est aussi très liée à la dureté intrinsèque des roches et à leur résistance aux agressions chimiques et physiques. Ainsi, un sol plat sur marnes noires évoluera beaucoup plus rapidement qu'un sol sur calcaire dur dans les mêmes conditions topographiques.

Sur le site étudié nous rencontrons une grande variété de roches quant à :

- leur dureté : depuis les calcaires durs jusqu'aux marnes et argilites
- leur acidité : grès acides des Clues de Verdaches et roches calcaires sur le reste du site.

Il ne faut cependant pas se laisser abuser par cette apparente simplicité. En effet, entre les calcaires durs et les argilites, se rencontrent sur la zone tous les intermédiaires de dureté. D'autre part, une des originalités marquantes du site est la grande abondance des calcaires siliceux de l'époque du Lias. Ces roches donnent des sols plus évolués et plus acides que les calcaires purs. Leur large répartition favorise la diversité de la flore en favorisant des plantes qui ne peuvent pousser en présence de calcaire actif.

En résumé nous trouvons sur le site une majorité de sols peu évolués avec cependant quelques localités sur lesquelles les évolutions ont pu se développer plus complètement grâce notamment à des expositions à l'ubac favorisant l'humidité, à des zones de replats à roche sous-jacente marneuse, et à des roches contenant de la silice.

I-5- CLIMAT

Le département des Alpes de Haute Provence se situe dans la zone de transition entre le climat méditerranéen et le climat alpin.

Par rapport à ce gradient climatique, le PR 39 prend place dans la zone montagneuse. Les influences méditerranéennes y sont donc atténuées, mais elles demeurent sensibles à la faveur des vallées du Bès et de la Bléone.

Deux études climatiques régionales (Cemagref, 1988 ; CRPF 1999) situent le PR 39 à cheval sur les zones climatiques des Alpes intermédiaires et les Alpes externes. Les Alpes intermédiaires étant sous influence continentale, alors que les Alpes externes sont sous influence méditerranéenne.

-I- DESCRIPTION ET ANALYSE DU MILIEU NATUREL

On trouve cette transition climatique dans les données pluviométriques et thermiques des postes météorologiques environnants : Seyne et Beaujeu du côté des Alpes intermédiaires, Castellard-Mélan et plus loin la Motte-du-Caire du côté des Alpes externes.

Le régime pluviométrique est en effet assez caractéristique d'un climat de montagne. La pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1000 mm à 1000 m d'altitude, avec des maxima équivalents au printemps et en automne et des minima en été et en hiver. Vers l'ouest et le sud, le creux estival plus marqué confirme une tendance méditerranéenne.

En revanche, les données de température ne permettent pas d'avoir une vision très précise de cette transition climatique. Le poste météorologique le plus proche du site est à l'ouest, celui de la Motte du Caire. Il est soumis à une influence méditerranéenne nette, mais ne présente pas de mois sec.

En toute hypothèse, les variations d'altitude et de rayonnement induisent à l'échelle microclimatique du site une variabilité des températures et des précipitations plus fortes que celles constatées entre les zones continentales et méditerranéennes évoquées ci-dessus.

I-6- ETAGES BIOCLIMATIQUES ET SERIES DE VEGETATION

Nous nous intéressons à une zone de transition climatique et la végétation est là pour nous le rappeler.

Les Chênes verts les plus septentrionaux de la vallée de la Bléone se trouvent à seulement cinq kilomètres sur la commune du Brusquet alors que l'on peut trouver des Edelweiss et du Rhododendron en altitude. Les garrigues à Thym et bragalou de l'extrémité sud du site font place à ses confins nord aux sapinières et pineraies de Pin à crochets.

⇒ Les étages de végétation

Trois étages sont représentés sur le site, avec en basse altitude l'étage supraméditerranéen, puis l'étage montagnard et enfin l'étage subalpin qui a ici la particularité d'être peu boisé.

⇒ Les séries de végétation

A l'étage supraméditerranéen se déploie la série supraméditerranéenne du Chêne pubescent dont le terme d'évolution est la forêt de Chêne. Ses faciès de dégradation sont le plus souvent : la lavandaie à Genêt cendré et dans les secteurs les plus secs et chauds, la garrigue à Aphyllante de Montpellier (bragalou). La dégradation ultime se termine à la roche en place, stade précédé par une pelouse ouverte à Calamagrostis et Brachypode.

L'observation de ces différents stades d'évolution de la série est très aisée sur toute la partie sud du site. On peut cependant noter la faible étendue des chênaies due à une forte utilisation du milieu par l'homme qui a défriché les forêts pour implanter des cultures et des pâturages. En revanche, les stades de dégradation sont très représentés avec des surfaces considérables de génistaies (cf. photo n°8) et de pelouses ébouleuses à Calamagrostis (cf. photo n°9) argenté et Brachypode penné. Celles-ci semblent se développer à la suite des brûlages répétés visant à favoriser la circulation des troupeaux. On peut également remarquer des phases de reconquête forestière avec dans un premier temps l'installation du Pin sylvestre (cf. photo n°10).

A l'étage montagnard, nous trouvons principalement la série de la hêtraie sapinière (cf. photo n°11) qui prend le relais de la précédente en exposition plus fraîche et aux altitudes supérieures. En adret au vu des quelques bouquets reliques de Hêtres, on peut estimer la limite altitudinale de cette série à 1250 m environ en ubac, elle descend beaucoup plus bas et la hêtraie peut alors atteindre le fond de la vallée. Les faciès de dégradation semblent en première approximation communs avec ceux de la série du Chêne pubescent au moins sur les adrets.

Une autre formation végétale a été décrite comme série : la série mésophile du Pin sylvestre qui prendrait la suite de celle du Chêne pubescent là où les gelées printanières sont trop fréquentes. En fait, si la caractérisation floristique de cette série est solide, on est en droit de se demander si cette végétation spécifique n'est pas induite simplement par le couvert peu dense du Pin sylvestre autorisant l'arrivée d'une grande quantité de lumière et par conséquent de chaleur défavorable au bilan hydrique. Lorsque le Hêtre est présent dans les mêmes situations topographiques climatiques et pédologiques, ce qui se produit lorsqu'il n'a pas été éradiqué par l'activité humaine, la flore est naturellement celle de la hêtraie.

En définitive, la série mésophile de la pinède sylvestre pourrait être un faciès de la hêtraie en conditions pédologiques défavorables ou en stade de gradation. Dans cette hypothèse, le Pin sylvestre serait alors l'espèce pionnière préparant le retour du Hêtre, du Sapin, et dans cette région sans doute de l'Epicéa qui a un comportement avéré de post pionnière.

A l'étage subalpin, nous trouvons fort peu de forêts, formations végétales pourtant caractéristiques de cet étage. Il est donc malaisé de nommer une série sans connaître son stade mûre forestier. Cependant, il persiste quelques lambeaux de mélézins sur le Blayeul et de pineraies de Pins à crochets sur Chabanon (cf. photo n°12). Le Pin cembro n'est pas connu sur le secteur mais sa présence effective ne serait pas étonnante vu le caractère acide de nombreux sols d'altitude. La proximité géographique des stations de la Haute Bléone, de Dormillouse sur grès d'Annot, ainsi que la station de l'ouest du sommet des Monges, sont garantes d'une prochaine colonisation en cas d'absence de perturbation. Toujours est-il qu'une lente dynamique de reconquête forestière est actuellement à l'œuvre dans ces paysages encore totalement sans forêt il y a trente ans. Elle est principalement le fait du Pin sylvestre et accessoirement du Pin à crochets et du Mélèze là où ils sont présents naturellement ou artificiellement.

En l'absence des arbres, se trouvent les stades de dégradation, constitués par des prairies à avoine toujours verte en adret et par des pelouses à Flouve odorante et Canche flexueuse sur les replats et en ubacs (cf. photo n°13). Ces pelouses sont très représentées sur les pâturages d'Auzet (cf. photo n°14) où elles sont confrontées à l'envahissement par la fétuque spadicée (cf. photo n°15), les myrtilles (cf. photo n°16) et dans une moindre mesure le nard.

⇒ **Les groupements végétaux spécialisés**

En l'occurrence il s'agit :

- des groupements recherchant l'humidité et poussant aux bords des torrents : les ripisylves (iscles)
- des groupements recherchant la chaleur et que la sécheresse ne rebute pas : la végétation des falaises ensoleillées.

⇒ **Les ripisylves**

On en distingue deux types qui se répartissent en fonction de l'altitude, de la largeur des vallées et du régime des cours d'eau :

La ripisylve à peupliers et saules colonise les rives des cours d'eau en basse altitude et dans les vallées les plus larges. Les peupliers préfèrent les zones à régime hydrique régulier alors que les saules supportent des régimes plus irréguliers. Ce groupement remonte jusqu'aux Clues du Péroué.

Au dessus, le long des torrents d'altitude au lit plus encaissé, se développe la ripisylve à aulne blanc.

⇒ **Le groupement du Genévrier thurifère**

Le Genévrier thurifère (cf. photos n°17,18 et 19) est une espèce dont l'aire de répartition est centrée sur le Maroc et l'Espagne en climat très sec et chaud. Sa présence sur le site s'explique par les hautes falaises de calcaires clairs exposées au sud qui autorisent l'apparition d'un microclimat favorable à cette espèce.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

2-1- LES HABITATS NATURELS

⇒ **Notion d'habitat naturel : habitat et habitat d'espèce**

Un habitat est une zone se singularisant par ses caractéristiques géographiques, son milieu physique et l'ensemble des espèces animales et végétales qui en dépendent.

En pratique et pour les besoins de la cartographie, l'habitat sera défini par la physionomie de sa végétation et la présence des espèces végétales le caractérisant.

Tous les habitats présents sur le territoire de l'Union Européenne ont été décrits dans un document scientifique qui se nomme : "Corine biotope". Chaque habitat est caractérisé par sa flore et est identifié par un numéro. C'est à ce numéro que font référence les annexes de la Directive Habitats.

Un habitat d'espèce est le milieu défini par des caractéristiques physiques et biologiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.

La Directive Habitats distingue :

➤ Les habitats d'intérêt communautaire qui :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- ont une aire de répartition restreinte,
- sont caractéristiques d'une zone géographique donnée.

➤ Les habitats prioritaires qui :

- sont en danger de disparition et dont la majorité de la superficie est située sur le territoire de l'Union Européenne.

⇒ **Principaux types d'habitats naturels présents sur le site**

Voir **Annexe 1** : cartes des habitats naturels et sa notices

Les habitats recensés sur le site étudié se répartissent en quatre grandes catégories :

- les formations forestières,
- les formations de landes et fruticées (broussailles),
- les formations herbacées,
- les formations rocheuses.

Bien évidemment, tous les intermédiaires peuvent exister sur le terrain.

2-1-1- Les forêts

Elles sont représentées aussi bien par des forêts naturelles de Hêtre, de Sapin ou de Chêne pubescent que par des forêts de Pins noirs d'Autriche, plantées de main d'homme dans un but de défense contre l'érosion (RTM) ou de production de bois. A ces deux grands types, s'ajoute une forêt en devenir constituée de Pin sylvestre qui se comporte comme un pionnier en colonisant les terres sur lesquelles la pression de l'exploitation humaine diminue. Son implantation favorise le retour de la forêt naturelle à base de Hêtre et Sapin ou de Chêne. Il existe également sur le site une forêt spécialisée du bord des eaux (iscles) composée de Peupliers, de Saules et d'Aulnes.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

⇒ **Les habitats concernés sont :**

41.16	HETRAIES A BUIS
41.174	HETRAIES MEDIOEUROPEENNES MERIDIONALES
41.4*	ERABLAIES A SCOLOPENDRE ET A LUNAIRE DES PENTES FROIDES COUVERTES D'EOULIS GROSSIERS (FACIES A TILLEUL)
41.711	BOIS OCCIDENTAUX DE CHENE PUBESCENT
41.H	AUTRES BOIS DE FEUILLUS
42.112	SAPINIERES NEUTROPHILES DE LA ZONE DU HETRE
42.58	FORETS MESOPHILES DE PIN SYLVESTRE DES ALPES SUD-OCCIDENTALES
42.59	FORETS SUPRA-MEDITERRANEENNES DE PIN SYLVESTRE
42.33	FORETS OCCIDENTALES DE MELEZE
42.422*	PINERAIES A CROCHETS SUB-ALPINE CALCICOLE, SOUS INFLUENCE MERIDIONALE
83.31	PLANTATIONS DE CONIFERES
44.112	FOURRES ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS
44.141	PEUPLERAIES NOIRES A BALDINGERE
44.22	AULNAIES BLANCHES

Nota : les habitats pris en compte dans la Directive sont notés en gras, les codes des habitats prioritaires sont suivis d'un astérisque (*).

Les Forêts couvrent 4839 ha sur le site dont 538 ha d'habitats d'intérêt communautaire et prioritaire. Ces surfaces ne prennent pas en compte la part de forêt comprise dans des habitats combinés.

2-1-2- Les landes et fruticées

Les Landes et Fruticées constituent le premier stade de reconquête naturelle des terrains dès que la pression humaine diminue. Elles préparent l'installation de la forêt.

A faible altitude nous pouvons en distinguer trois grands types :

- **en terrain dégradé** sur les sols rocheux, s'installent le Buis et l'Amélanchier,
sur les sols meubles, s'installe le Genêt cendré.
sur les meilleurs sols s'installe une fruticée à Aubépine, Prunellier et

Eglantier.

- **en mélange avec ces divers types** on assiste à l'implantation des Genévriers.

- **en altitude plus élevée**, s'étendent les landes à Airelle et Myrtille.

⇒ **Les habitats concernés sont :**

31.42	LANDES SUBALPINES A AIRELLE ET MYRTILLE
31.42	LANDES A RHODODENDRON
31.491	TAPIS DE DRYAS DE HAUTE MONTAGNE
31.81	FOURRES MEDIO-EUROPÉENS
31.82	FORMATIONS STABLES A BUIS DES PENTES ROCHEUSES CALCAIRES
32.136	PEUPELEMENTS DE GENEVRIER THURIFERE ALPINS DE L'ETAGE SUPRAMEDITERRANEEN MOYEN ET SUPERIEUR
32.61	GARRIGUES A LAVANDE VRAIE
32.62	GARRIGUES A GENET CENDRE
32.63	GARRIGUES A THYMS
32.64	BROUSSAILLES SUPRA-MEDITERRANEENNES A BUIS
31.88	FRUTICEES A GENEVRIER COMMUN
31.431	FOURRES A GENEVRIER NAIN

Nota : les habitats pris en compte dans la Directive sont notés en gras.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

Les Landes, prises en compte uniquement en habitats élémentaires, représentent 955 ha de la surface totale du site dont 469 ha sont des habitats d'intérêt communautaires.

2-1-3- Les pelouses et prairies

Ces formations végétales sont caractéristiques des zones exploitées par l'homme, directement par fauchage ou indirectement par le parcours des animaux domestiques (pâturages).

Elles prennent des formes différentes en fonction de l'altitude, de l'exposition et de l'histoire.

⇒ **Les habitats concernés sont :**

31.7 E	PELOUSES ECORCHEES A ASTRAGALE TOUJOURS VERTE
34.11*	PELOUSES MEDIO EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX (<i>ALYSSO-SEDION ALBI</i>)
34.323	PELOUSES SEMI-ARIDES MEDIO-EUROPEENNES DOMINEES PAR LE BRACHYPODE PENNE
34.3265	PELOUSES CALCICOLES MESOXEROPHILES A TENDANCE CONTINENTALE (MESOBROMION)
34.71	STEPPE MEDITERRANEO-MONTAGNARDES (ONONIDION STRIATAE)
34.721	PELOUSES A APHYLLANTE DE MONTPELLIER
36.122	COMMUNAUTE DES COMBES A NEIGE SUR CALCAIRE, A SAULE EN ESPALIERS
36.3	PELOUSE A BELLARDIOCHLOA
36.311	NARDAIES MESOPHILES PYRENEO-ALPINES
36.311	PELOUSES ACIDIPHILES OROPHILES DES ALPES MERIDIONALES A FLOUVE ODORANTE ET CANCHE FLEXUEUSE
36.3312	PELOUSES MESOPHILES DES SOLS PROFONDS A FETUQUE SPADICEE
36.4111	PELOUSES A LAICHE TOUJOURS VERTE DES ALPES
36.4141	PELOUSES A FETUQUE VIOLETTE ET COMMUNAUTES APPARENTEES
36.431	PELOUSES CALCICOLES OROPHILES MESO-XEROPHILES DES ALPES SUR LITHOSOLS A SESLERIE ET LAICHE TOUJOURS VERTE
36.432	PELOUSES CALCICOLES OROPHILES MESO-XEROPHILES DES ALPES SUR SOLS PEU EVOLUES A SESLERIE ET AVOINE DE SEYNE
36.432	PELOUSES CALCICOLES SECHES, EN EXPOSITIONS CHAUDES, DES ALPES MERIDIONALES A AVOINE TOUJOURS VERTE
36.52	PATURAGES A LIONDENT HISPIDE
37.213	PRAIRIE A CANCHE CESPITEUSE
38.2	PRAIRIE DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE
38.3	PRAIRIE DE FAUCHE DE MONTAGNE
53.216	CARICAIES A LAICHE EN PANICULE
54.23	TOURBIERES BASSES A LAICHE DE DAVALL
81.1	PRAIRIE SECHES AMELIOREES
82.11	GRANDES CULTURES
84.4	BOCAGES

Nota : les habitats pris en compte dans la Directive sont notés en gras, les codes des habitats prioritaires sont suivis d'un astérisque (*).

La surface des habitats de pelouse est de 3210 ha dont 2451 ha d'habitats d'intérêt communautaire et prioritaire. Seules sont prises en compte les surfaces des habitats élémentaires et des habitats combinés quand ceux-ci ne comprennent que des habitats de pelouses.

2-1-4- Falaises et éboulis

Ces habitats sont très représentés sur le site notamment au niveau des clues. De plus, les zones érodées dans les marnes et les calcaires marneux (robines) leur sont affiliées ce qui accroît encore leur importance spatiale.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

⇒ **Les habitats concernés sont :**

- 24.21 BANCS DE GRAVIERS SANS VEGETATION
- 61.22 EBOULIS ALPIENS A TABOURET A FEUILLES RONDES
- 61.231 EBOULIS A PETASITE
- 61.311 EBOULIS A CALAMAGROSTIS ARGENTE
- 62.13 FALAISES CALCAIRES DES ALPES LIGURES ET DES APENNINS A SAXIFRAGE A FEUILLES EN LANGUETTES
- 62.15 FALAISES CALCAIRES ALPIENNES ET SUB-MEDITERRANEENNES
- 62.21 FALAISES SILICEUSES DES MONTAGNES MEDIO-EUROPÉENNES

Nota : les habitats pris en compte dans la Directive sont notés en gras.

Les habitats rocheux représentent 1730,27 ha, tous sont d'intérêt communautaire. Seules sont prises en compte les surfaces des habitats élémentaires et des habitats combinés quand ceux-ci ne comprennent que des habitats rocheux.

2-1-5- Tableau récapitulatif des surfaces des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire par formation

Formations	Surfaces habitats d'intérêt communautaires	% Surf Totale
Forets	538	4.15
Landes	418	3.16
Pelouses	2538	19.2
Habitats rocheux	1782	13.5
Habitats combinés d'habitats d'intérêt communautaire	768	5.8
Total	6044	45.7
Habitats combinés d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats non communautaire	1413	10.7
TOTAL	7457	56.4

Nota : * La surface des Habitats combinés d'habitats d'intérêt communautaire, correspond à la somme des surfaces des habitats combinés composés uniquement d'habitats d'intérêt communautaire et/ou prioritaire.

** La surface des Habitats combinés d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats non communautaires, correspond à la somme des surfaces des habitats combinés composés au minimum d'un habitat d'intérêt communautaire et/ou prioritaire et d'un ou plusieurs autres habitats non communautaires.

Cf : Carte et notice des habitats naturels en Annexe 1

2-2- METHODE DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

Les habitats ont fait l'objet d'une cartographie détaillée réalisée en croisant la photo-interprétation de photos aériennes infra rouges, avec des vérifications successives sur le terrain. Sauf cas particulier justifiant un niveau de détail supérieur, la maille minimale de description retenue a été d'un hectare.

II-3- Les espèces protégées au titre de la Directive Habitats

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

Les études de la flore et de la faune entreprises à l'occasion de la réalisation du Document d'objectifs ont permis l'identification de 44 espèces inscrites dans ses annexes II, IV et V.

Espèces animales : 40

- insectes : 13
- batraciens : 1
- reptiles : 6
- mollusques : 1
- poissons : 3
- chauves-souris : 11
- autres mammifères : 5

Espèces végétales : 4

2-3-1- Espèces dont la présence sur le site est confirmée par les études

Espèces dont la conservation nécessite la désignation d'un site Natura 2000	↔	Annexe II de la Directive Habitats
Espèces faisant l'objet de protection stricte	↔	Annexe IV de la Directive Habitats
Espèces dont le prélèvement est possible sous réserve de mesures de gestion adaptées	↔	Annexe V de la Directive Habitats

⇒ Espèces animales

Nota : l'astérisque (*) suivant les noms d'espèces indique le caractère prioritaire de celles-ci.

⇒ Insectes

Coléoptères : 4 espèces

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Cerambyx cerdo	Grand capricorne	X	X	
Rosalia alpina*	Rosalie des Alpes *	X	X	
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	X	X	
Osmoderma eremita*	Pique prune*	X	X	

Lépidoptères : 8 espèces

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	X		
Graellsia isabelae	Isabelle de France	X		X
Maculinea arion	Azuré du serpolet		X	
Papilio alexanor	Alexanor		X	
Parnassius apollo	Grand Apollon		X	
Proserpinus proserpina	Sphinx de l'épilobe		X	
Zerynthia polyxena	Diane		X	
Euplagia quadripunctaria*	Ecaille chinée*	X		

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

Orthoptères : 1 espèce

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Saga pedo	Magicienne dentelée		X	

Mollusques : 1 espèce

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Helix pomatia	Escargot de Bourgogne			X

Reptiles :

Lézards : 2 espèces

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Podarcis muralis	Lézard des murailles		X	
Lacerta viridis	Lézard vert		X	

Serpents : 4 espèces

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Vipera ursinii	Vipère d'Orsini	X	X	
Coluber viridiflavus	Couleuvre verte et jaune		X	
Elaphe longissima	Couleuvre d'Esculape		X	
Coronella austriaca	Coronelle d'Autriche		X	

Batraciens : 1 espèce

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Grenouille rousse	Rana temporaria			X

Poissons : 3 espèces

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Cottus gobio	Chabot	X		
Leusiscus souffia	Blageon	X		
Barbatus fluvat	Barbeau fluviatile			X

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

Chauves-souris : 11 espèces

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	X	X	
Myotis blythi	Petit murin	X	X	
Tadarida teniotis	Molosse de Cestoni		X	
Plecotus austriacus	Oreillard gris		X	
Eptesicus serotinus	Sérotine commune		X	
Myctalus leisleri	Noctule de Leisler		X	
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de Kuhl		X	
Hypsugo savii	Vespère de Savi		X	
Myotis daubentoni	Murin de Daubenton		X	
Myotis mystacinus	Vespertillon à moustaches		X	
Miniopterus schreiberzi	Minioptère de schreiber	X	X	

Autres mammifères : 6 espèces

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Canis lupus *	Loup*	X		
Muscardinus avellanarius	Muscardin		X	
Lepus timidus	Lièvre variable			X
Martes martes	Martre			X
Rupicapra rupicapra	Chamois			X

⇒ **Espèces végétales : 4 espèces**

		Annexes Directives		
		II	IV	V
Aquilegia bertolonii	Ancolie de Bertoloni	X		
Gentiana lutea	Gentiane jaune			X
Arnica montana	Arnica			X
Ruscus aculeatus	Fragon petit houx			X

2-5-7-2- Espèces de la Directive Habitats à présence potentielle non confirmée

⇒ **INSECTES**

- Laineuse du prunelier (Eriogaster catax)

Ce papillon nocturne est assez répandu sur le département. Sa présence sur le site n'a toutefois pas pu être prouvée par les entomologistes qui l'ont recherchée. L'Association "Proserpine" s'est engagée à poursuivre les investigations dans le futur.

- Sphinx de l'Argousier (Hyles hippophae)

Ce beau papillon de nuit n'a pas été observé lors des chasses de nuit organisées sur le site. Au vu de sa répartition dans les Alpes de Haute Provence, sa présence serait toutefois quasi certaine.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

⇒ BATRACIENS

- Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*)

Ce batracien est représenté sur le département par de petites populations isolées. Les conditions écologiques prévalant sur le site pourraient autoriser sa présence.

⇒ REPTILES

- Lézard des souches (*Lacerta agilis*)

La station la plus proche est située dans la forêt domaniale de la Blanche. La présence de ce lézard sur les pâturages d'altitude du site ne serait pas étonnante.

⇒ MAMMIFERES

- Lynx (*Lynx lynx*)

Des observations sporadiques sont signalées sur le département dont deux confirmées à ce jour. La présence du Lynx sur le site est très improbable à l'heure actuelle. La grande zone boisée ayant pour centre la tête de Charbonnier serait cependant très propice à l'installation de ce prédateur discret dont la présence est avérée à la Bréole à quelques kilomètres de distance de la limite Nord du site.

⇒ PLANTES

- **Sabot de Venus (*Cypripedium calceolus*)**

Il existe de nombreuses stations de cette plante prestigieuse dans le bassin de Seyne les Alpes. Sa présence serait possible sur les marges Nord du site mais elle n'a pu être confirmée par nos prospections.

2-5-8- Autres espèces remarquables présentes sur le site

2-5-8-1- Espèces végétales

Plantes bénéficiant d'une protection nationale

⇒ **Epine blanche (*Eryngium spinalba*)**

Cette belle plante est très bien représentée sur le site. Son avenir n'est pas menacé par les pratiques actuelles.

⇒ **Primevère marginée (*Primula marginata*)**

Cette primevère à fleurs violettes prospère dans les falaises à Saxifrage à feuilles en languettes. Elle est abondante sur le site et sa position topographique lui assure une protection efficace.

⇒ **Berce naine (*Heracleum minimum*)**

Elle se cantonne dans les éboulis d'altitude. Ses stations sont peu nombreuses et peu étendues mais elles ne sont pas à l'heure actuelle menacées. A surveiller cependant en cas d'extension de la station de ski de Chabanon.

⇒ **Corbeille d'argent (*Iberis candolleana*)**

Cette plante se développe dans les mêmes milieux que la précédente. Elle est assez répandue sur le site.

⇒ **Inule variable (*Inula bifrons*)**

Une seule station a été repérée sur la commune de Barles en rive droite du Bès. Cette station est très fragile du fait de sa faible étendue et du faible nombre d'individus la composant.

⇒ **Epipogium sans feuilles (*Epipogium aphyllum*)**

Cette orchidée a été repérée en 1999 dans une hêtraie du site. Elle n'a pu être retrouvée en 2000 ce qui n'est qu'à moitié étonnant puisqu'il s'agit d'une plante très spéciale qui peut certaines années fleurir sous terre, sans qu'aucun indice ne laisse suspecter sa présence. Vu la situation topographique de la hêtraie, la station d'Epipogium n'est pas menacée.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

Plantes rares ⇒ **Tulipe australe (*Tulipa sylvestris* ssp. *Australis*)**

Cette tulipe sauvage, dont la sous espèce nominale est protégée au niveau national, est assez répandue sur les crêtes des montagnes du département. Il existe sur le site plusieurs petites stations dont la pérennité semble assurée.

⇒ **Fritillaire à involucre (*Fritillaria involucrata*)**

Il s'agit d'une plante endémique des Alpes sud occidentales qui se trouve ici pratiquement en limite nord de son aire de répartition. Quelques stations de faible étendue ont été trouvées sur le site. Certaines sont menacées par la fermeture du couvert dans des hêtraies sèches.

⇒ **Ail à fleurs de narcisse (*Allium narcissiflorum*)**

Une seule station a été découverte dans des éboulis d'altitude. Sa situation topographique garantit à elle seule sa pérennité.

⇒ **Lys orangé (*Lilium croceum*)**

Deux stations de cette fleur spectaculaire ont été repérées. Sa présence réelle est sans doute plus importante.

⇒ **Corallorhize trifide (*Corallorhiza trifida*)**

Les hêtraies de la zone étudiée ont livré trois stations de cette petite orchidée très discrète et peu banale. Il est certain qu'il en existe de nombreuses autres qui seront découvertes à l'avenir.

⇒ **Doradille du nord (*Asplenium septentrionale*)**

Cette étrange petite fougère est très rare dans le département du fait de la faible représentation des falaises siliceuses sur lesquelles elle vit. Un seul individu a été repéré dans les Clues de Verdaches.

⇒ **Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*)**

Cette belle liliacée atteint ici sa limite sud (si l'on excepte des populations isolées dans les Alpes Maritimes). Les deux stations relevées sont situées sur les pâturages à haute altitude (1700-1750m) en lisière de forêt.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

Plantes en limite d'aire de distribution

⇒ **Edelweiss (*Leontopodium alpinum*)**

Les stations du site sont de grande étendue et en très bon état de conservation. Il faudra en surveiller la cueillette induite par une fréquentation touristique croissante.

⇒ **If (*Taxus baccata*)**

Cet arbre, rare dans la région, est bien représenté sur une station du versant Nord du Blayeul. Sa régénération est très satisfaisante.

⇒ **Lunaire vivace (*Lunaria rediviva*)**

Cette plante spectaculaire des milieux humides et ombragés est très rare dans la région où elle bénéficie d'un arrêté de protection. Il existe une station dans les Clues de Verdaches.

⇒ **Nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*)**

Ce petit ligneux est une plante méditerranéenne qui atteint dans les Clues de Barles sa limite Nord de répartition. Il en va de même pour les trois plantes suivantes.

⇒ **Jasmin (*Jasminus fruticans*)**

⇒ **Osyris blanc (*Osyris alba*)**

⇒ **Iris sauvage (*Iris lutescens*)**

⇒ **Impatiente ne me touche pas (*Impatiens noli-tangere*)**

Cette compagne des zones fraîches et humides trouve dans quelques vallons d'ubac sa limite sud de répartition.

⇒ **Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*)**

Cet arbuste se maintient sur des stations très ensoleillées et peu fertiles où il ne peut être concurrencé par aucun arbre. Sur le site, il est surtout présent dans les barres rocheuses au sud des Clues de Barles. Il ne parvient cependant pas à créer vraiment des peuplements, les individus étant dispersés au gré des fissures de la roche.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

2-5-8-2- Espèces animales

Les études entreprises ont permis la découverte de nombreuses espèces rares, menacées ou en limite d'aire de répartition. Nous ne les citerons pas toutes mais nous ne pouvons pas passer sous silence la présence des suivantes :

Papillons ⇒ **Azuré des mouillères (Maculineaalcon rebeli)**

Ce "petit bleu" a été contacté dans la vallée du Sasse.

⇒ **Piérade des Biscutelles (Euchloe simplonia)**

⇒ **Grand mars changeant (Apatura iris)**

⇒ **Sphinx demi-pan (Smerinthos ocellata)**

⇒ **Hachette (Aliga tau)**

⇒ **Petit sylvain (Limenitis camilla)**

⇒ **Grand sylvain (Limenitis populi)**

Tous ces papillons spectaculaires ont été observés en bordure du Bès.

⇒ **Azuré de la canneberge (Vacciniina optilete)**

⇒ **Solitaire (Colias palaeno)**

Ces deux papillons rares ont été contactés sur les zones à Airelles et Myrtilles. Ils sont tous deux en limite sud-occidentale de leur aire de répartition.

⇒ **Moiré provençal (Erebia epistine)**

⇒ **Proserpine (Zerynthia rumina)**

A l'inverse des précédents, ces deux papillons méditerranéens assez rares, atteignent ici leur limite Nord.

Orthoptères d'intérêt patrimonial (sensu ZNIEFF) ⇒ **Pholidoptera aptera aptera**

⇒ **Mecostethus alliaceus**

Mollusques déterminants et remarquables (sensu ZNIEFF) ⇒ **Chondrina megacheilos caziotana (D)**

⇒ **Clausilia rugosa reboudii**

12 espèces ou sous-espèces restent à déterminer dont certaines sont nouvelles pour la science avec en particulier la découverte d'une nouvelle limace du genre Limax.

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

Les oiseaux (pour mémoire) ⇒ Oiseaux inscrits sur l'Annexe 1 de la Directive "oiseaux" du 25 juillet 1985 :

Circaète Jean le Blanc
 Aigle royal
 Faucon pèlerin
 Lagopède alpin
 Gélinotte des bois
 Tétrasyre
 Grand Duc d'Europe
 Chouette de Tengmalm
 Engoulevent d'Europe
 Pic noir
 Alouette lulu
 Pipit rousseline
 Pie grièche écorcheur
 Bruant ortolan
 Crave à bec rouge

⇒ **Espèces menacées au niveau National et Régional :**

National	Régional
Circaète Jean le Blanc Grand duc d'Europe Tichodrome échelette Torcol fourmilier Hirondelle rustique Tarier de près Cassenoix moucheté	Chouette de Tengmalm Lagopède alpin Pic épicé Cincle plongeur Caille des blés Crave à bec rouge Fauvette grisette Petit duc scops
National et Régional	
Aigle royal Faucon pèlerin Gélinotte des bois Tétrasyre Perdrix bartavelle Perdrix rouge Huppe fasciée Pie grièche écorcheur Bruant ortolan	

III- INVENTAIRES ET DESCRIPTION DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

3-1- BREF HISTORIQUE

L'occupation humaine du massif des Monges est très ancienne, des outils datant du néolithique ont été découverts à Authon et des armes de l'âge de fer dans les Clues de Verdaches. Cette occupation préhistorique et protohistorique devait être liée à l'élevage ; c'est sans doute à cette époque reculée que les crêtes des montagnes ont été déboisées ou défrichées pour servir de pâture estivale.

A l'époque romaine, ce sont surtout les vallées qui sont occupées par les villas, mais les populations locales continuent sans doute à vivre dans les montagnes. Une volonté d'implantation est en tous cas patente comme en témoigne l'histoire de la création de Théopolis au VI^e siècle racontée par l'inscription gravée dite de la "pierre écrite" à St-Geniez.

L'occupation au haut Moyen Age est mal connue mais la présence de St Vincent à Authon (cf. grotte du même nom) tend à prouver qu'il y avait là des populations à évangéliser !

A partir de la création des grands monastères et de leur implantation dans les zones de montagne, l'histoire est mieux connue. Ce sont eux qui vont initier la pratique de la transhumance entre la Basse Provence et les Alpes.

La population locale parvient alors un maximum avant les grandes épidémies du XIV^e siècle qui lui seront très préjudiciable et dont elle aura du mal à se relever.

Une lente augmentation de la population se produit toutefois jusqu'à la révolution industrielle qui va provoquer l'exode rural. Un dernier coup sévère sera porté par la guerre de 1914 qui achève de déstabiliser une démographie déjà largement fragilisée.

3-2- IDENTIFICATION DES DIFFERENTS ACTEURS INTERVENANTS SUR LE SITE

3-2-1- Exploitation agricole et forestière

3-2-1-1- Agriculture et pastoralisme

Ce sont encore les activités principales du secteur étudié. Avant la révolution industrielle, c'était une agriculture de subsistance à base de céréales et de légumineuses, l'élevage du mouton servait à fumer les terres labourables et à produire la laine qui pouvait être source d'un revenu marchand. Avec l'exode rural, des surfaces importantes de terres labourées ont été abandonnées. Aujourd'hui les cultures servent uniquement à l'alimentation hivernale des troupeaux et l'utilisation de l'espace est devenue plus extensive, aussi la nature reprend ses droits et l'inexorable fermeture du milieu est seulement ralentie par la dent et le piétinement du bétail.

Les habitants du site se consacrent donc à l'élevage. Les cheptels sont constitués de brebis qui exploitent les pâturages secs et de bovins qui exploitent les secteurs plus humides (Bayons, Selonnet, Auzet). Les bêtes sont élevées pour la viande. La pérennité de ce mode de production est liée à la politique agricole européenne qui favorise l'élevage extensif en montagne. Cet objectif est largement partagé par l'Etat français qui met actuellement en place des aides pour les productions respectant l'environnement par le biais des contrats agrienvironnementaux avec notamment le « Contrat d'Agriculture Durable ».

3-2-1-2- L'exploitation forestière

Si l'on excepte les belles Sapinières de la forêt communale de Selonnet, l'exploitation forestière est peu développée sur le site, principalement à cause de la difficulté d'accès aux massifs forestiers ou boisés. De plus les produits exploitables sont de faibles valeurs. Les zones bénéficiant d'une exploitation régulière se situent en forêt communale d'Auzet sur les cantons de la Pinée et du Cubertin et dans les forêts communales de Barles, Verdaches et Beaujeu, sur les flancs nord et est du Blayoul. Les produits retirés sont principalement constitués de Pin sylvestre. On constate partout une forte dynamique de l'invasion des pinèdes par les semis de Hêtre.

La forêt domaniale du Bès sur les communes de la Javie et de la Robine (Esclangon et Tanaron) est constituée principalement de reboisements de Pin noir issus de la politique RTM (Restauration de Terrains de Montagne) de l'Etat et qui, non desservis, ne sont pas exploités.

La forêt privée est peu importante sur le site, elle est principalement représentée par la propriété de l'UAP. Cette forêt artificielle de Pin noir n'est pas exploitée à ce jour.

3-2-1-3- Cartes des activités forestières et des activités agricoles et pastorales

Voir *Annexe 3-3* Carte de la gestion forestière et pastorale et ses notices

3-2-2- Tourisme et loisirs

3-2-2-1- Randonnée pédestre

C'est la forme de tourisme la plus développée et la mieux répartie sur le massif. Un effort considérable de balisage et d'entretien des sentiers a été réalisé ces dernières années sous l'impulsion du "Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Monges". Le FR 1535 est traversé par plusieurs grands itinéraires : le GR6 et le tour des Monges. De plus de nombreux sentiers de petite randonnée ont été inscrits au Plan Départemental des Itinéraires et Petites Randonnées. Enfin, de vieux chemins, souvent oubliés, sont utilisés par les accompagnateurs en moyenne montagne pour faire découvrir à leurs clients des usages anciens qui ont façonnés les paysages.

Parmi tous ces itinéraires certains sont très fréquentés. Il s'agit de :

les Cloches de Barles,

le Col de Clapouse par le vallon de Vaux (qui bien qu'en lisière du site, induit à l'intérieur de celui-ci, un passage important !),

Tête Grosse qui bénéficie l'été de l'ouverture du télésiège de la station de Chabanon.

La période privilégiée de la randonnée pédestre est la saison estivale, durant les vacances scolaires.

3-2-2 2- Sports d'hiver

⇒ Ski alpin

La station de ski alpin de Chabanon se trouve en partie à l'intérieur du site. Il s'agit d'une petite station avec une dizaine de remontées mécaniques exploitant un domaine assez restreint sur les ubacs de Chabanon et de Tête Grosse. Des possibilités d'extension existent tant sur le plan immobilier que du point de vue du domaine skiable sur l'ubac de Sauvegréous.

⇒ Ski de fond

Le ski de fond s'est récemment implanté par le transfert du foyer du Grand Puy au Col du Fanget. Une partie des pistes entretenues se développent sur le site au plateau de Négron et sur la route de Ganiayes qui assure la jonction avec la station de Chabanon.

⇒ Raquette à neige

La pratique de la raquette à neige est en plein développement. Des itinéraires courts sont tracés par le foyer de ski de fond du Col du Fanget sur le plateau de Négron. A Chabanon, la pratique se cantonne aux routes forestières et aux abords immédiats de la station. Cependant on assiste actuellement à un accroissement constant des randonnées encadrées sur les plateaux des alpages d'Auzet.

3-2-2-3- Autres sports

Les randonneurs équestres, à VTT et les sports aériens restent actuellement marginaux par rapport aux pratiques que nous venons d'évoquer.

3-2-2-4- Chasse

Sur l'ensemble du site, l'organisation de l'activité cynégétique est simple : chaque commune possède sa société de chasse à laquelle sont loués les terrains communaux, le plus souvent à titre gratuit.

Il n'y a pratiquement pas de chasse privée, un seul propriétaire de Tanaron étant attributaire de plan de chasse (1 chevreuil).

Les terrains domaniaux d'Esclangon et Tanaron sont loués à la société de chasse de Digne, l'Alpine, et les plans de chasse sont attribués à l'ONF qui en fait la demande.

A noter la présence d'une réserve de chasse en communal d'Auzet au bois de la Pinée.

Les tendances générales sont semblables à celles prévalant sur toutes les Alpes du sud :

- forte diminution du petit gibier,
- forte augmentation des ongulés. Ces derniers sont très bien représentés puisque le sanglier, le chevreuil, le mouflon et le chamois fréquentent le site.

Grâce à une gestion raisonnable, la quantité de grand gibier est en constante augmentation.

L'arrivée du loup dans le massif aura sans doute une forte incidence sur la population de mouflon, comme cela a pu être constaté dans le massif du Mercantour où il constitue la proie de prédilection durant l'hiver.

3-2-2-5- Tourisme et études géologiques

Le sud du massif fait partie de la Réserve Géologique de Haute Provence. De nombreux sites géologiques s'égrènent le long de la vallée du Bès qui est par ailleurs un laboratoire à ciel ouvert pour de nombreuses écoles et universités de géologie. Ces aménagements génèrent une fréquentation importante spécialement pendant l'été.

3-2-2-6- Retombées économiques locales

Les retombées économiques locales de la fréquentation touristique sont globalement faibles à cause du manque d'équipement en hébergements et en commerces, notamment alimentaires. La seule exception est constituée par la station de ski de Chabanon qui paie à la commune la location des terrains sur lesquels elle se situe et qui a permis l'installation de commerces et d'hébergements.

III- INVENTAIRES ET DESCRIPTION DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

3-2-2-7- Carte des activités touristiques et de loisirs

voir Annexe 3- 1- Carte de la protection de la nature et usages de loisirs et sa notice

3-2-3- Activités liées à la sensibilité aux risques naturels

Le site est dans son ensemble très sensible aux risques d'érosion du fait de son relief et de la nature de son substrat. D'importants travaux de correction torrentielle et de plantation de végétaux à but de protection ont eu lieu sur le site (voir **Annexe 3- 2** Carte des risques naturels et de l'infrastructure et sa notice). Des chantiers de même type pourront être entrepris à l'avenir. Il faudra alors veiller à ce que leur impact sur la conservation de la biodiversité soit minoré.

Le risque d'incendie de milieu naturel est moins avéré que dans les zones plus méridionales, il n'est cependant pas nul comme l'a démontré l'incendie de l'hiver 1991 à Auzet. Des travaux de prévention de type piste ou implantation de citernes pourront être nécessaires à la préservation des milieux naturels. Des précautions de même ordre que celles suggérées pour les travaux RTM devront alors être prises.

3-3- LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL

3-3-1- Hébergement touristique à Barles

La commune de Barles a réservé dans son plan d'occupation des sols une zone constructible au lieu dit La Bâtie, en vue de la réalisation d'un hébergement touristique. Celui-ci prendrait la forme d'un centre d'accueil composé de petits chalets d'une capacité de 200 lits au maximum.

3-3-2- Maison de la nature à Auzet

La commune d'Auzet souhaite réaliser une infrastructure pédagogique centrée sur la découverte de la nature et l'apprentissage des lois qui la régissent. Un bâtiment site d'exposition et lieu d'hébergement de faible capacité serait construit et un réseau de sentiers d'interprétation thématique serait réalisé à partir de celui-ci.

3-3-3- Extension de la station de ski de Chabanon

La Zone d'Aménagement Concertée de Chabanon a été prévue pour 1 200 lits. A l'heure actuelle, les bâtiments construits ne comprennent que 750 lits. La capacité d'hébergement peut donc être augmentée de 450 lits. Dans ce cas, il faudrait agrandir le domaine skiable qui est aujourd'hui saturé.

L'extension est prévue sur la commune de Bayons à partir du sommet de Tête Grosse.

IV- ANALYSES FONCIERE ET ADMINISTRATIVE

4-1- LIMITES ET SUPERFICIES DU SITE

Les limites du site ont été définies par l'Etat au vu des résultats d'études confiées aux scientifiques du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et après consultation au sein d'un groupe de travail rassemblant les représentants des citoyens et des usagers, et sur avis du comité départemental de suivi "Natura 2000". Elles suivent au mieux des lignes de relief, des crêtes ou des routes.

La superficie du site est de 13225 ha d'après le report cartographique informatique (S.I.G.) de l'O.N.F.

4-2- SITUATION FONCIERE

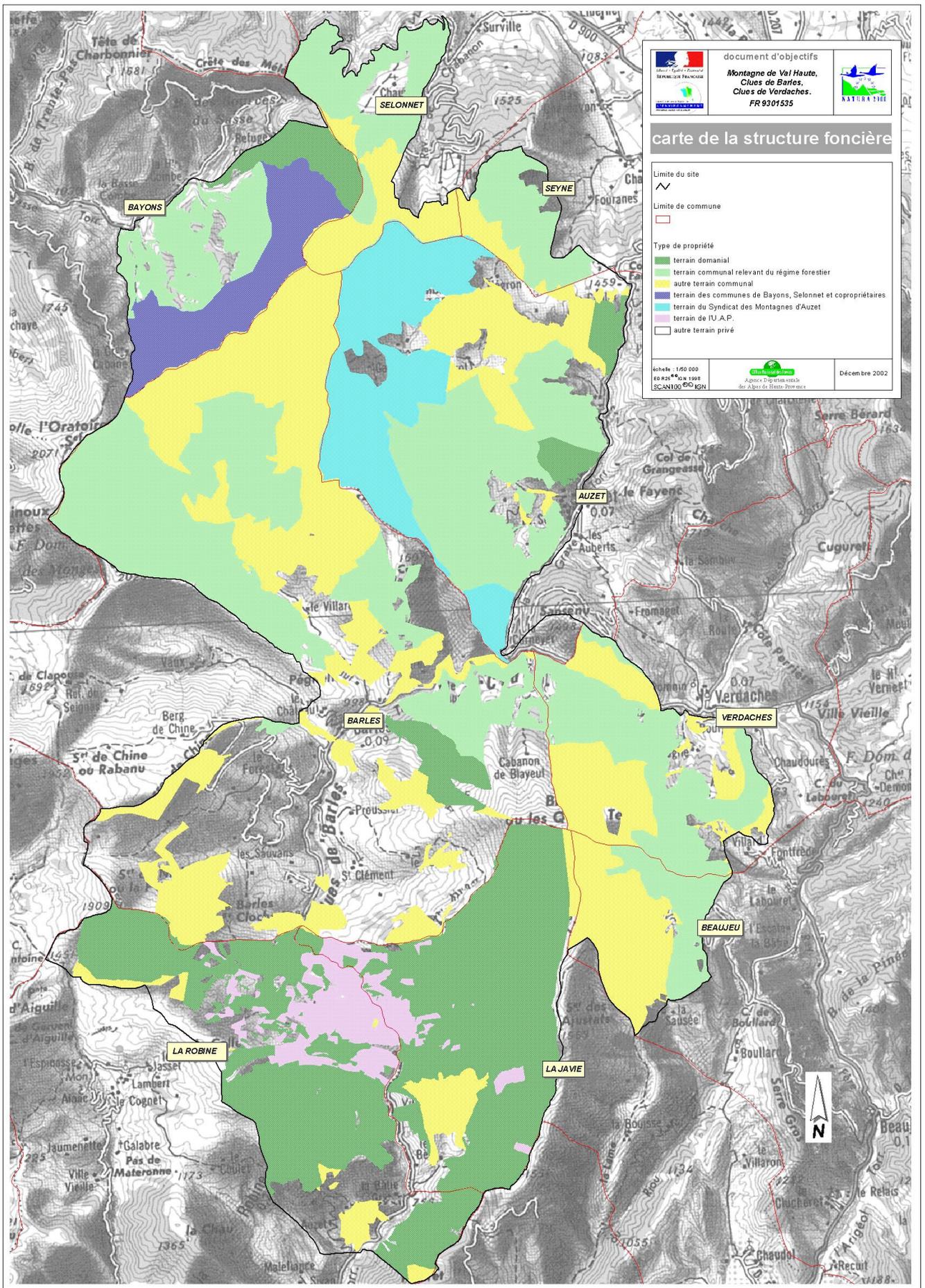
cf. carte des types de propriétés page suivante.

4-3- SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site FR 1535 fait partie du département des Alpes de Haute Provence. Les surfaces incluses dans la zone des unités administratives concernées se répartissent comme suit :

Arrondissement	Surfaces en ha	Cantons	Surfaces en ha	Communes	Surfaces en ha
Arrondissement de Digne	12 312	Digne Est	1644	La Robine sur Galabre	1644
		La Javie	1894	Beaujeu	493
				La Javie	1401
		Seyne les Alpes	8774	Verdaches	939
				Auzet	2234
			Barles	4730	
			Seyne les Alpes	320	
			Selonnet	551	
Arrondissement de Forcalquier	913	Turriers	913	Bayons	913
TOTAL	13225		13225		13225

IV- ANALYSES FONCIERE ET ADMINISTRATIVE



V- ANALYSE ECOLOGIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES

5-1- ELEMENTS INFLUANÇANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE

Les interactions les plus évidentes concernent bien évidemment la mise en valeur de la terre par l'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture. D'autres interactions existent avec la pratique de loisirs de divers type, elles sont en général plus ponctuelles. Enfin les aménagements généraux d'infrastructures de communication peuvent induire des impacts non négligeables.

5-1-1- La dynamique naturelle

La plupart des milieux caractérisés sur le site, et parmi eux un nombre important de milieux d'intérêt communautaire au sens de la Directive Habitats, sont d'origine anthropique. Ils ont été façonnés et créés par des siècles d'occupation humaine au cours desquels les milieux agricoles, pastoraux et forestiers présentaient un intérêt majeur pour la vie et l'économie des populations rurales.

Ainsi, ces milieux que l'on pourrait être tenté aujourd'hui de qualifier de "naturels" sont en réalité en quasi-totalité l'héritage de formations longuement travaillées et façonnées par l'homme.

Certaines le sont encore à ce jour. Toutefois la déprise agricole et forestière a été très marquée sur le site au cours du siècle dernier et la plupart des milieux ne sont plus entretenus aujourd'hui comme ils l'étaient encore il y a 50 ou 100 ans. Cette évolution correspond à une adaptation logique et naturelle de l'économie locale aux nouvelles données de notre époque. Le coût de la main d'œuvre, la baisse continue en valeur relative des produits agricoles ou forestiers, les conditions naturelles peu favorables à une production intensive, l'exode rural sont les facteurs essentiels qui ont amené les acteurs locaux à modifier leurs pratiques agricoles ou forestières pour tenter de les adapter à un nouvel environnement économique.

Naturellement, l'agriculture et la sylviculture des espaces les moins productifs ont été délaissées en premier et ce phénomène a pris de l'ampleur au cours du siècle dernier, touchant des surfaces considérables.

Sur les secteurs encore utilisés ou cultivés, les pratiques ont également changé et sont généralement devenues très extensives.

Seules les zones les plus accessibles et les plus riches sont encore cultivées de manière relativement intensive. Les surfaces concernées sont minimales.

La diminution de la pression pastorale ou forestière, voire l'abandon de toutes pratiques, ont été suivies d'une forte dynamique naturelle de reforestation et de remontée de la végétation. Ce phénomène est particulièrement sensible sur ce site très pastoral où les espaces ouverts étaient dominants.

Un grand nombre d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire correspondent à des milieux créés ou favorisés par l'homme au cours des siècles et sont fortement affectés par la dynamique d'enrichissement, puisqu'ils représentent des stades plus ou moins transitoires susceptibles, à plus ou moins long terme, de disparaître ou régresser fortement par la dynamique naturelle en l'absence d'interventions humaines.

D'autres peuvent être par contre favorisés par l'expression de la dynamique naturelle sur certains espaces.

5-1-2- les risques naturels

5-1-2-1- Incendies

Les incendies se produisent essentiellement sur les landes et parcours du site, formations hautement inflammables étant donné la présence d'herbes sèches. Les forêts sont également affectées, dans une moindre mesure.

Outre une modification violente du milieu, par destruction de la végétation en place, les incendies induisent plusieurs phénomènes :

- mortalité directe d'une partie de la faune
- mortalité d'une partie des végétaux
- échauffement du sol avec dépression temporaire de la population microbienne, perte d'éléments minéraux et ralentissement de la décomposition des litières.
- l'apport de cendres constitue une fertilisation qui peut être perceptible de nombreux mois, mais est également susceptible de lessivage rapide en cas de fortes pluies.
- l'érosion des sols est facilitée, avec entraînement des particules qui ne sont plus retenues par la végétation.

L'ampleur des phénomènes évoqués dépend bien entendu de la violence de l'incendie et de la période à laquelle il se produit.

Le brûlage dirigé, technique utilisée sur le site, constitue également un apport de feu, mais ne doit pas être confondu avec les incendies : mis en place pour pallier dans des conditions de sécurité maximales à des mises à feu sauvages, incontrôlées mais fréquentes, le brûlage dirigé consiste en l'utilisation du feu contrôlé et planifiée sur une surface prédéfinie et préservant les espaces limitrophes.

Les brûlages dirigés diffèrent notablement des incendies par :

- les dimensions : les incendies sont généralement beaucoup plus étendus et leur extension n'est pas contrôlée à priori
- la période : les brûlages dirigés sont majoritairement réalisés en période hivernale, dans des conditions climatiques contrôlées.
- l'intensité : les incendies sont généralement beaucoup plus puissants, le passage du feu très rapide.
- le sens de parcours du feu : plutôt descendant ou à contre vent dans le cas d'un brûlage dirigé si la phytomasse est conséquente, c'est à dire à contresens du développement ordinaire d'un incendie.
- la présence d'une équipe spécialisée qui contrôle en permanence le développement du brûlage et assure au préalable la préparation du terrain pour circonscrire le passage du feu et préserver certains secteurs.

Au niveau des conséquences, il a été constaté qu'un incendie violent avait un effet déprimeur sur la repousse des végétaux, qui peut perdurer quelques années, alors que le brûlage dirigé stimule directement une forte repousse, herbacée en particulier.

Dans tous les cas, le passage du feu favorise la végétation pyrophile, les plantes à rhizome, et des passages répétés peuvent amener à la régression, voire la disparition des autres espèces.

Les pelouses à brachypode penné ont ainsi envahi les zones trop souvent brûlées éliminant d'autres graminées, pourtant plus appétantes pour les troupeaux.

5-1-2-2- Erosion

Des travaux de revégétalisation ont été nécessaires au début du siècle dernier pour limiter l'érosion de sols plus ou moins dénudés et diminuer l'impact des crues des rivières à l'aval. Les facteurs d'érosion étaient alors liés aux défrichements et à l'occupation intensive des milieux, notamment le surpâturage. Ces causes ne sont plus d'actualité.

Avec la remontée générale de la végétation et la reforestation naturelle, ce genre d'intervention ne se justifie guère aujourd'hui que pour le traitement de phénomènes accidentels et très localisés sur le site. La destruction de la végétation des berges lors de fortes crues des rivières est du domaine du fonctionnement normal des formations riveraines.

L'enlèvement systématique de toutes embâcles sur les cours d'eau est de nature à supprimer l'habitat d'espèces aquatiques.

5-2- INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ET LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES PROTEGEES PAR LA DIRECTIVE HABITATS

5-2-1- Agriculture et pastoralisme

C'est l'exploitation des terres par l'homme qui a permis l'apparition de milieux ouverts très spécifiques et le développement des espèces qui y sont adaptées. Actuellement c'est encore elle qui permet le maintien de ces mêmes espèces bien que les modes d'exploitation aient beaucoup évolué. Pour l'avenir, on ne peut raisonnablement penser pouvoir conserver une superficie suffisante de ces milieux sans que s'y exerce une activité économique de production. Il est donc impératif de maintenir des pratiques de production agricole et pastorales sur les espaces étudiés.

Leur impact est indispensable à la conservation des habitats suivants :

31.7E	4090	PELOUSES ECORCHEES A ASTRAGALE TOUJOURS VERTE
31.88	5130	FRUTICEES A GENEVRIERS COMMUNS
34.11	6110	PELOUSES MEDIO-EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX (ALYSSO – SEDION ALBI)
34.323	6210	PELOUSES SEMI-ARIDES MEDIO-EUROPEENNES DOMINEES PAR LE BRACHYPODE PENNE
34.3265	6210.	PELOUSES CALCICOLES MESOXEROPHILES A TENDANCE CONTINENTALE (MESOBROMION)
36.311	6230.	PELOUSES ACIDIPHILES OROPHILES DES ALPES MERIDIONALES A FLOUVE ODORANTE ET CANCHE FLEXUEUSE
36.4111	6171	PELOUSES A LAICHE SEMPERVIRENTE DES ALPES
36.4141	6171.	PELOUSES A FETUQUE VIOLETTE ET COMMUNAUTES APPARENTEES
36.431	6173.	PELOUSES CALCICOLES OROPHILES MESO-XEROPHILES DES ALPES SUR LITHOSOLS A SESLERIE ET LAICHE TOUJOURS VERTE
36.432	6173.	PELOUSES CALCICOLES OROPHILES MESO-XEROPHILES DES ALPES SUR SOLS PEU EVOLUES A SESLERIE ET AVOINE DE SEYNE
36.432	6173.	PELOUSES CALCICOLES SECHES, EN EXPOSITIONS CHAUDES, DES ALPES MERIDIONALES A AVOINE TOUJOURS VERTE
36.52	6180.	PATURAGES A LIONDENT HISPIDE
38.2	6510	PRAIRIES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE
38.3	6520	PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE

Ces habitats représentent près de la moitié des habitats d'intérêt communautaire du site et une proportion de 41% pour une surface totale de 2451 ha. Parmi ceux-ci, on peut distinguer :

⇒ **ceux dont le maintien en bon état de conservation à moyen terme passe obligatoirement par la poursuite des activités actuelles voire par leur redéploiement.**

V- ANALYSE ECOLOGIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES

36.311	6230	.PELOUSES ACIDIPHILES OROPHILES DES ALPES MERIDIONALES A FLOUVE ODORANTE ET CANCHE FLEXUEUSE
34.323	6210	.PELOUSES SEMI-ARIDES MEDIO-EUROPEENNES DOMINEES PAR LE BRACHYPODE PENNE
34.3265	6210	.PELOUSES CALCICOLES MESO-XEROPHILES A TENDANCE CONTINANETALE (MESOBROMION)
38.2	6510	.PRAIRIES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE
38.3	6520	.PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE

⇒ **les habitats restant dont l'évolution est plus lente du fait de l'altitude dont le maintien peut être assuré par des mesures moins drastiques et plus espacées dans le temps.**

Vermifuge, traitement des charpentes et Chauves souris

Certains vermifuges utilisés par l'élevage (Ivermectine) sont toxiques pour les insectes coprophages qui servent de nourriture à certaines Chauves souris. Leur utilisation provoque donc une chute des disponibilités alimentaires des Chauves souris qui peut conduire à une baisse des effectifs nuisible à la bonne conservation des populations.

Le traitement des charpentes par des produits non sélectifs peut conduire à une intoxication directe des Chauves souris qui s'y accrochent.

Les travaux de rénovation de ferme peuvent supprimer des gîtes de reproduction par construction de locaux d'habitation dans les granges ou par l'isolation thermique de celles-ci qui conduisent à supprimer toute ouverture sous les toitures.

5-2-2- Sylviculture

Elle peut avoir une influence capitale sur la conservation des habitats forestiers pris en compte par la Directive.

Pineraies de Pin à crochets

L'évolution naturelle des peuplements conduirait à la disparition du Pin à crochets sur une bonne partie de ses stations actuelles. En effet la substitution par le Sapin et l'Epicéa est bien engagée sur l'ubac des Ganiayes. Cette partie du peuplement doit être préservée car elle représente un fort potentiel de semence qui permettra la colonisation de stations rupicoles climaciques.

Il est donc impératif d'appliquer une sylviculture spécifique de défense du Pin à crochets sur l'ensemble de ses stations actuelles.

⇒ **Hêtraies à Buis**

Ces hêtraies risquent d'être transformées par plantation d'espèces résineuses. Elles peuvent aussi subir des exploitations trop violentes qui seraient nuisibles à leur bon état de conservation.

A l'inverse, des actions de sylviculture conservatoire peuvent se révéler bénéfiques.

5-2-3- Tourisme et loisirs

Certains loisirs peuvent avoir un impact sur certains habitats :

- le tout terrain motorisé peut être nuisible aux pelouses et landes basses,
- la construction de route pour l'accès à des sites de décollage de parapente peut détruire des habitats ou perturber leur fonctionnement,
- la création de remontées mécaniques ou le nivellement du terrain pour l'amélioration des pistes de ski peut induire de forts impacts négatifs,
- le captage de sources nécessaire au fonctionnement des canons à neige peut avoir des impacts importants sur la biodiversité,
- des projets d'ouverture de voie d'escalade peuvent perturber les habitats de falaises.

5-2-4- Infrastructures

Les travaux routiers quelles que soient leurs finalités peuvent avoir des impacts importants sur certains habitats. Ils peuvent même conduire à leur disparition pure et simple ou transformer la dynamique fluviale des ripisylves.

Les travaux entrepris sur les crêtes (relais de téléphone, de télévision, observatoire astronomique, etc...) peuvent détruire des habitats très spécifiques et rares.

Les travaux d'amélioration des infrastructures pastorales (cabanes, aménagement de points d'eau, impluviums, etc...) peuvent avoir des impacts non négligeables. En particulier, en cas de captage d'eau, il faudra s'assurer qu'un débit d'étiage minimum soit conservé à la source en vue de la conservation des habitats hygrophiles associés, présents à l'aval. La sécheresse estivale est le facteur limitant qui rend ces écosystèmes très rares dans la région. Leur pérennité est très importante sur le plan de la conservation de la biodiversité générale car ils servent aussi à l'abreuvement des animaux.

⇒ **Sur torrents et rivières**

Les poissons d'intérêt communautaire (Blageon, Chabot et Barbeau fluviatile) ne doivent pas subir des préjudices dus à la pollution des eaux ou à des aménagements hydrauliques à but électrique ou touristique. Il convient de même de ne pas réaliser de curages abusifs ou de trop forts prélèvements d'eau à fin d'irrigation.

VI- HIERARCHISATION DES ENJEUX A L'ECHELLE DU SITE

La Directive Habitats demande d'assurer le maintien en bon état de conservation des habitats de son annexe I et des espèces de son annexe II, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

Parallèlement, l'état demande d'assurer la même attention pour les habitats d'intérêt patrimonial autres que ceux de la Directive

L'enjeu prioritaire est donc bien la conservation des habitats et des espèces. Sur notre site, il devra être atteint en tenant compte :

- ⇒ des exigences de production agricole pastorale et forestière,
- ⇒ des activités sociales et de loisirs (chasse, pêche, tourisme, ski, activités culturelles),
- ⇒ des nécessités d'intervention sur l'espace naturel en vu de la protection des biens et des personnes.

Les habitats que l'on doit maintenir en bon état de conservation sont les suivants :

N° CORINE BIOTOPE	N° NATURA 2000	DENOMINATION DE L'HABITAT	SURFACE
41.16	9150	Hêtraies à Buis	523 ha
41,4	9180	Erablaies à Scolopendre et à Lunaire des pentes froides couvertes d'éboulis grossiers (faciès à Tilleul)	2 ha
42,422	9430	Pîneraies à crochets sub-alpine calcicole, sous influence méridionale	9 ha
44,112	3240	Fourres et bois des bancs de graviers	?
44,22	92A0	Aulnaies blanches	?
44,61	92A0	Peupleraies noires à baldingère	6 ha
31,42	4060	Landes subalpines à Airelles et Myrtilles	347 ha
31,42	4060	Landes à Rhododendron	1 ha
31,431	4060	Fourrés à Genévrier nain	2 ha
31,491	4060	Tapis de Dryas de haute montagne	?
31,7E	4090	Pelouses écorchées à Astragale toujours verte	62 ha
31,82	5110	Formations stables à Buis des pentes rocheuses calcaires	25 ha
31,88	5130	Fruticées à Genévrier commun	32 ha
32,136	5216	Peuplements de Genévrier thurifère alpins de l'étage supraméditerranéen moyen et supérieur	0
34,11	6110	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (Alyso - Sedion albi)	0
34,323	6210	Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par le Brachypode penné	112 ha
34,3265	6210	Pelouses calcicoles mésoxérophiles à tendance continentale (Mesobromion)	596 ha
36,311	6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante et Canche flexueuse	794 ha
36,4111	6170	Pelouses à Laïche toujours verte des Alpes	70 ha
36,4141	6170	Pelouses à Fétuque violette et communautes apparentées	11 ha
36,431	6170	Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur lithosols à Séslerie et Laïche toujours verte	34 ha
36,432	6170	Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués à Séslerie et Avoine de Seyne	235 ha
36,432	6170	Pelouses calcicoles sèches, en expositions chaudes, des Alpes méridionales à Avoine toujours verte	183 ha
38,2	6510	Prairies de fauche de basse altitude	287 ha
38,3	6520	Prairies de fauche de montagne	46 ha

VI- HIERARCHISATION DES ENJEUX A L'ECHELLE DU SITE

54,23	7230	Tourbière basse à Laîche de davall	2 ha
61,22	8120	Eboulis alpiens à Tabouret à feuilles rondes	?
61,231	8120	Eboulis à Pétasites	330 ha
61,311	8130	Eboulis à Calamagrostis argenté	1334 ha
62,13	8213	Falaises calcaires des alpes ligures et des apennins à Saxifrage à feuilles en languettes	60 ha
62,15	8215	Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	6 ha
62.21	8220	falaises siliceuses des montagnes médio-européennes	0

Nota : Les habitats de surface 0 ha sont des habitats ponctuels ou linéaires; ceux dont la surface est inconnue (?), sont des habitats n'apparaissant qu'en combinaison.

Voir carte des habitats d'intérêt communautaire en fin de document.

6- 1- LES MILIEUX OUVERTS

A la lecture de la liste ci-dessus et au vu des surfaces respectives des habitats concernés, il est évident que l'enjeu principal de conservation de la biodiversité dans le périmètre du site est le maintien des milieux ouverts.

Les éboulis et falaises n'étant pas a priori menacés, leur gestion ne nécessite pas d'actions immédiates. On peut craindre par contre pour la pérennité des autres habitats ouverts. Il s'agit surtout de pelouses, de landes basses et de prairies.

Parmi celles-ci, ce sont les prairies de fauche et principalement celles situées en altitude qui sont le plus menacées. Elles risquent en effet d'être abandonnées à cause de leur éloignement et de leur productivité inférieure aux prairies artificielles des vallées.

Les prairies de fauche naturelles de basse altitude subissent également une diminution de leur surface, car elles sont soit labourées, soit transformées en pâturage. Les pelouses quant à elles sont confrontées à la dynamique naturelle qui conduit à leur embroussaillage et à leur reforestation dès que la pression pastorale diminue. Cf. carte ci-dessous.

L'importance du maintien de ces grands types d'habitats en bon état de conservation est confirmée par la prise en compte de la conservation des espèces des annexes II et IV de la Directive. En effet ces milieux constituent les zones de chasse privilégiées des chauves souris et de nourrissage des papillons et de leurs chenilles, deux groupes d'animaux très représentés sur notre site (cf. **Annexe 2** : fiches sur la biologie et l'écologie des habitats et des espèces). Si de plus, nous tenons compte des oiseaux d'intérêt patrimonial utilisant ces espaces, il devient évident que la pérennisation de ce type de formations végétales doit impérativement être assurée.

6- 2- LES LANDES ET FRUTICEES

Les landes et fruticées concernées par la Directive habitats sont de plusieurs types :

- ⇒ landes d'altitude à Airelle, Myrtille et Rhododendron (31.42) ou Genévrier nain (31.431).;
- ⇒ fruticées de basse altitude à Genévrier commun (31.88) ou à Buis (31.82) ;
- ⇒ fourrés et bois des bancs de graviers (24.224) dans les lits des rivières.
- ⇒ Matorral à Genévrier thurifère.

Ces formations végétales sont moins indispensables que les milieux herbeux sur le plan de la conservation des espèces de la Directive Habitats. Cependant leur présence est nécessaire à l'implantation de certaines espèces d'oiseaux et certaines espèces de Chauves souris qui tirent partie de leur richesse en insectes. Elles sont également très riches sur le plan entomologique.

6- 3- LES FORETS

Quatre habitats forestiers sont concernés par la Directive :

- ⇒ L'érablaie (prioritaire)
- ⇒ les pineraies à crochets (prioritaires)
 - les hêtraies sèches
 - les ripisylves

Les forêts sont indispensables au maintien des quatre coléoptères protégés par la Directive trouvés sur le site. De plus, elles servent de gîte à des Chauves souris et à de nombreux oiseaux cavernicoles.

Leur maintien en bon état de conservation constitue le second enjeu majeur à prendre en compte sur le site.

6- 4- LES MILIEUX ROCHEUX

- ⇒ Les Falaises

Ces habitats ne sont pas menacés à l'heure actuelle.

L'objectif de conservation est leur maintien en l'état, une légère diminution pour une exploitation de carrière peut être envisagée sans nuire à leur bon état de conservation global.

Les Eboulis

Les évolutions naturelles menaçant la pérennité de ces milieux sont très lentes. Etant donné la surface très importante occupée par les éboulis sur le site (1 664 ha), on peut fixer sans problème un objectif de conservation acceptant une diminution globale de cette catégorie d'habitat.

6- 5- LES MILIEUX HUMIDES

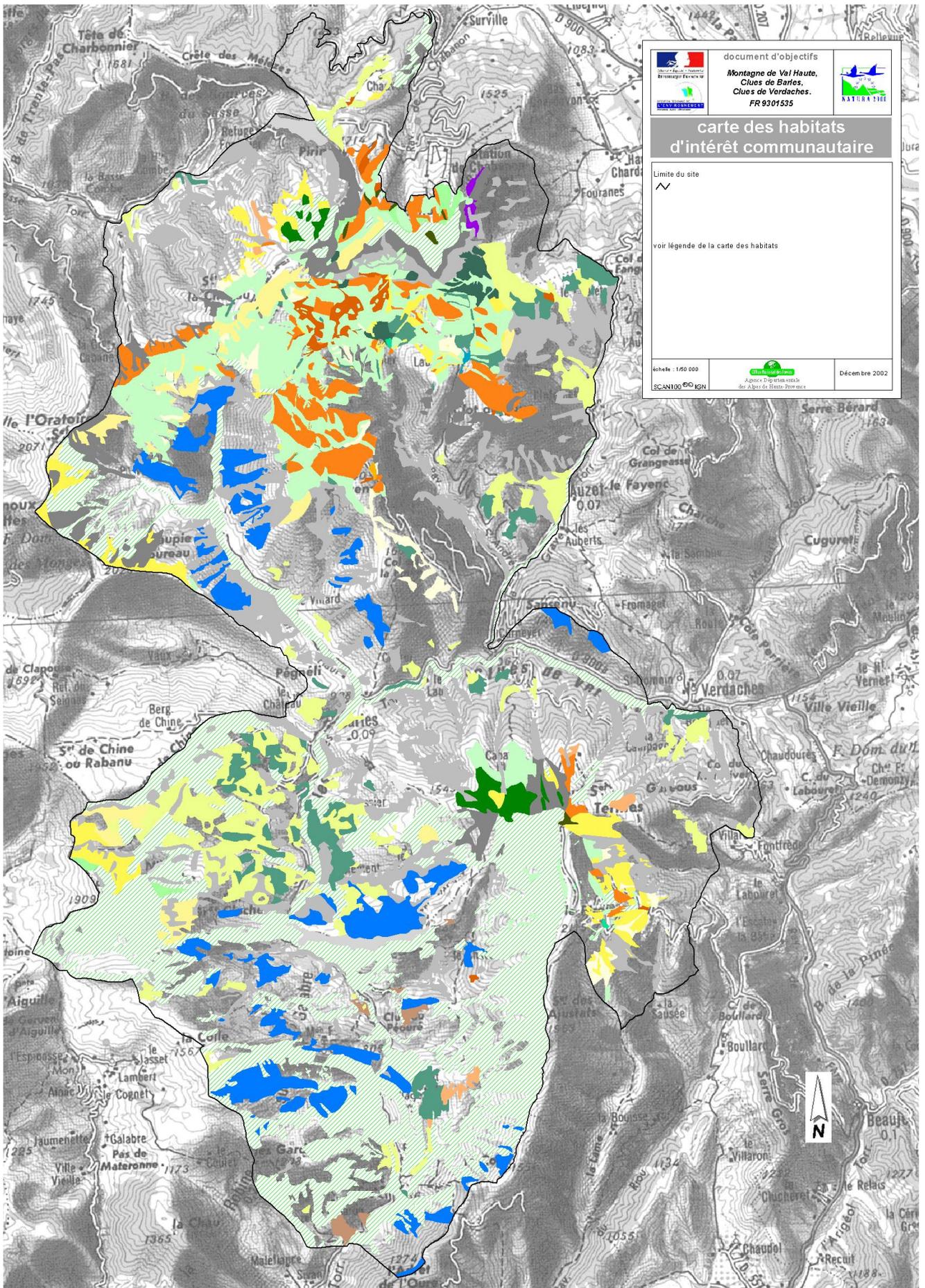
Nous retrouvons le cas des fourrés et bois des bancs de graviers traité au § 3-1-5-.

Les objectifs de conservation sont donc identiques. Cependant, ces milieux représentant des stades dynamiques plus matures et donc moins fugaces dans le temps, il faudra éviter au maximum de détruire intentionnellement des peupleraies ou des aulnaies.

6- 6- LES MILIEUX AQUATIQUES

Il s'agit de la partie toujours en eau du cours mineur des rivières. Le Bès est un torrent à la vie aquatique très riche, il faudra être très vigilant à sa conservation si des travaux sont envisagés sur son cours. Ce type de milieu est protégé par la loi sur l'eau, l'animateur du site devra veiller à ce qu'elle soit bien appliquée en liaison avec les services compétents de l'Etat.

VI- HIERARCHISATION DES ENJEUX A L'ECHELLE DU SITE



ANNEXES

Annexe 1 : cartes des habitats naturels et sa notice

Annexe 2 : fiches sur la biologie et l'écologie des habitats et des espèces

Annexe 2- 1 Fiches descriptives sur la biologie et l'écologie des habitats

Annexe 2- 2 Fiches descriptives sur la biologie et l'écologie des espèces

Annexe 3 : cartes et notices des activités socio-économiques

Annexe 3- 1 Carte de la protection de la nature et usages de loisirs et sa notice

Annexe 3- 2 Carte des risques naturels et de l'infrastructure et sa notice

Annexe 3- 3 Carte de la gestion forestière et pastorale et ses notices